



PRÉFÈTE DES LANDES

URGENCE SIGNALÉE

à Mont-de-Marsan, le jeudi 5 mars 2020

S.I.D.P.C.

N° télécopie : 05.58.06.58.46.

N° téléphone standard préfecture en cas de problème : 05.58.06.58.06

VIGILANCE METEOROLOGIQUE JAUNE BULLETIN SPECIAL: ACTUALISATION

Destinataires (pour action) : tous les maires des communes du département

Nombre de pages : 1

La préfecture des Landes vous informe que le département, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique est placé en état de **VIGILANCE JAUNE A ENJEUX DE SECURITE** pour le phénomène suivant :

- VENT VIOLENT

pour l'ensemble des communes du département.

Période : depuis jeudi 5 mars 9 heures jusqu'à vendredi 6 mars à 19 heures

Commentaire : Après une accalmie cette nuit, nouveau renforcement du vent de secteur ouest dominant en fond du Golfe de Gascogne dès vendredi matin dans une atmosphère instable. Les rafales seront violentes sur le littoral, de 100 à 110 km/h. Elles se propageront de manière plus locale mais brusque dans l'intérieur, avec un risque principal en fin de matinée et mi-journée. Dans l'après-midi, l'instabilité persiste et le risque de très fortes rafales se cantonnera plutôt vers la côte. Elles diminueront nettement d'intensité en fin de journée dans les terres et un peu plus tardivement sur le littoral.

Consignes de comportement :

Vent susceptible de perturber les activités humaines

- Coupure d'électricité et de téléphone pouvant affecter les réseaux de distribution pour une durée indéterminée,
- Dommages possibles aux toitures et cheminées,
- Chutes de branches d'arbre et objets divers,
- Des véhicules peuvent être déportés,

Perturbation possible de la circulation routière notamment sur le réseau secondaire en zone forestière, des transports aériens, ferroviaires et maritimes

Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo (notamment la fermeture des parcs et jardins publics, et de veiller à prévenir les organisateurs de rassemblements sous chapiteaux).

Vous voudrez bien informer immédiatement les exploitants des campings et aires naturelles situés sur votre commune de cette situation.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en appelant le répondeur d'informations au 05.40.25.40.20